

1. Éléments diagnostics

Caractéristiques de la structure

Structure gérée par la commune de Saint-Sulpice de Royan et déclarée auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), le « Local Jeunes » accueille les jeunes de leur entrée au collège jusqu'à leur 17 ans. Depuis 2015, l'action s'est ouverte sur l'intercommunalité et fonctionne sur la base d'une convention de partenariat avec d'autres communes du secteur Est de la CARA : Sont recensées, 2 communes organisatrices (la commune de Saint-Sulpice et le CCAS de Saujon qui disposent de moyens matériels et humains) et 7 communes conventionnées (Médis, Breuillet, Mornac, Sablonceaux, L'Eguille, Le Chay et Corme-Ecluse) afin d'accueillir, dans les mêmes conditions, tous les jeunes issus de ces différentes communes de résidence.

De plus, afin d'organiser l'action, une convention spécifique annuelle réunit la commune de Saint-Sulpice de Royan et le CCAS de Saujon, les organisateurs, pour fixer les modalités de mises en œuvre.



Situation géographique sur le territoire

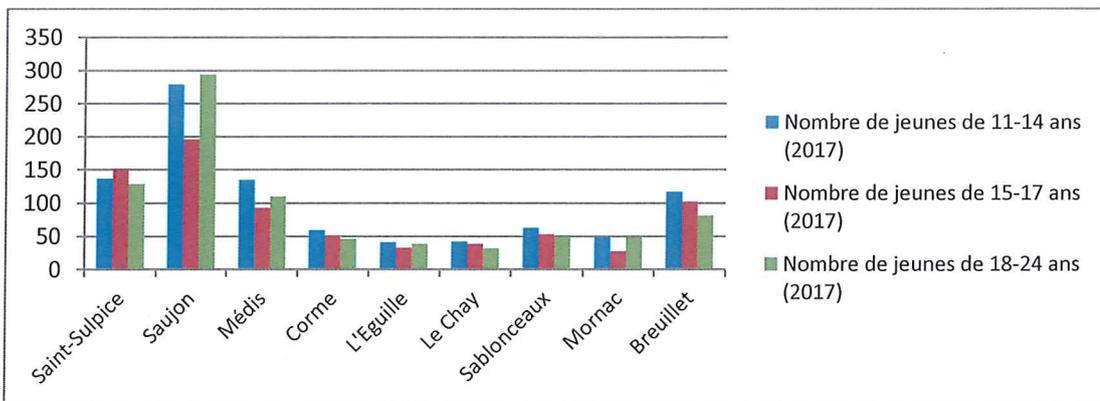
Le « local jeunes » est situé 4 places Jacques Prévôt à Saint-Sulpice de Royan, à côté du Centre Socioculturel et de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, à proximité immédiate des aménagements de loisirs.

L'accueil principal est référencé à Saint-Sulpice mais des activités sont régulièrement organisées sur la commune de Saujon au niveau du gymnase Ravet notamment, ce qui permet de proposer une offre sportive régulière.

Caractéristiques générales de la population

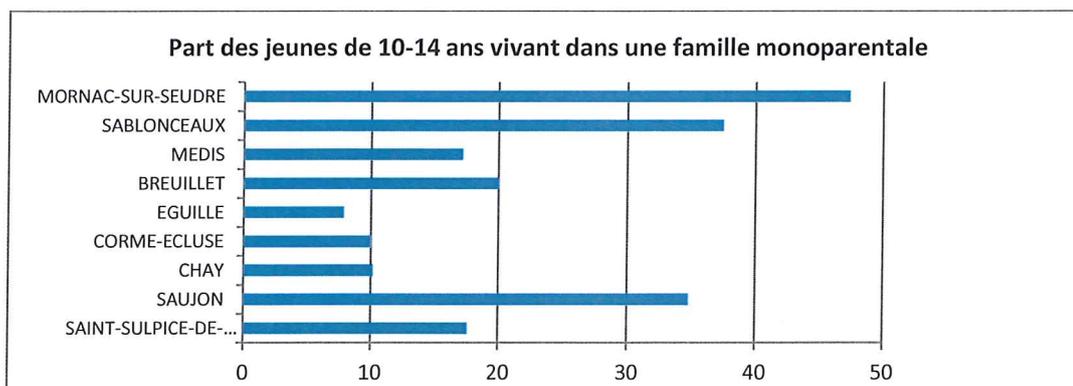
Par rapport au reste de l'agglomération, la structure de la population du secteur Est de la CARA a une part plus importante de moins de 20 ans (19.3%) et une part plus faible de 60 ans et plus (39.6%)

Caractéristiques des jeunes sur le territoire



Source INSEE 2017

Les 11-17 ans représentent le public potentiel du « local jeunes ».



Source INSEE 2017

On constate que le % de familles monoparentales au niveau des 10-14 ans est très hétérogène d'une commune à l'autre oscillant entre 8% et 47%. Sur les 2 communes organisatrices Saujon et Saint-Sulpice (qui recensent le plus de jeunes), il s'élève respectivement à 34% et 17%. Ce paramètre est à prendre en compte notamment en matière de besoin potentiel de mode de garde pour cette tranche d'âge.

AP PREFECTURE
 017-211704093-20210527-DELIB2141-DE
 Reçu le 02/06/2021

Organisation et fonctionnement du partenariat

- L'équipe d'encadrement permanente est composée de la directrice/ animatrice de Saint-Sulpice et du directeur adjoint/ animateur jeune de Saujon.
- La structure peut accueillir jusqu'à 36 jeunes simultanément notamment durant la période estivale très fréquentée. Un animateur supplémentaire est alors recruté en « renfort » dans le respect des règles d'encadrement.
- Le « Local » fonctionne toute l'année de la manière suivante :
 - une ouverture ponctuelle sur le temps scolaire selon un planning défini en amont pour garder le lien avec les jeunes et pour construire des actions et des projets.
 - une ouverture régulière pendant les vacances scolaires avec un planning d'animation établi avec les jeunes. 2 périodes de fermeture dans l'année pour permettre la prise de congés des animateurs permanents: les vacances de Noël et les 15 derniers jours d'août.
- Transport : Les 2 communes organisatrices mettent des « navettes » à la disposition des jeunes (1 minibus au départ de chaque commune organisatrice) pour se rendre aux lieux d'activités ce qui permet, à ceux qui n'ont pas de moyens de locomotion, de se déplacer. Ce service est très apprécié des jeunes et des familles. Il commence depuis peu à connaître ses limites car la capacité du minibus ne suffit plus à répondre à toutes les demandes. Lorsque cela est possible, le co-voiturage des familles est alors encouragé comme mesure complémentaire.
- Une action passerelle est également organisée 1 mercredi par mois avec les 2 accueils de loisirs des communes organisatrices (le CSGB de Saint-Sulpice et le pôle enfance de Saujon) pour faire découvrir la structure aux CM2, futurs utilisateurs potentiels.

Evolution des inscriptions et de la fréquentation entre 2016 et 2020

	Inscriptions				Fréquentations			
	Nombre s d'enfant s inscrits	Répartition Filles/Garçons en %	Répartition par âge 10-13 ans /14 et + en %	répartition par commune de résidence : comm orga/comm conv/ non conv en %	Nombres d'enfant s accueillis sur l'année	fréquentation annuelle en heures (tous régimes confondus)	fréquentatio n selon communes orga / comm conv/non conv	Communes conventionnées non représentées
2016	63	29% / 71%	36% / 64%	52% / 21% / 27%	59	4219H	52% / 30% / 18%	Mornac /Breuillet
2017	70	25% / 75%	21% / 79%	60% / 23% / 17%	58	5387H	66% / 22% / 12%	Mornac
2018	79	27% / 73%	33% / 67%	61% / 29% / 10%	58	5647H	62% / 26% / 12%	Le Chay / Mornac
2019	79	25% / 75%	43% / 57%	57% / 34% / 9%	57	5587H	66% / 27% / 7%	Mornac /Breuillet
2020	88	30% / 70%	35% / 65%	54% / 32% / 13%	65	5025H*	52% / 37% / 11%	Mornac /Breuillet

* fermeture COVID

Constats :

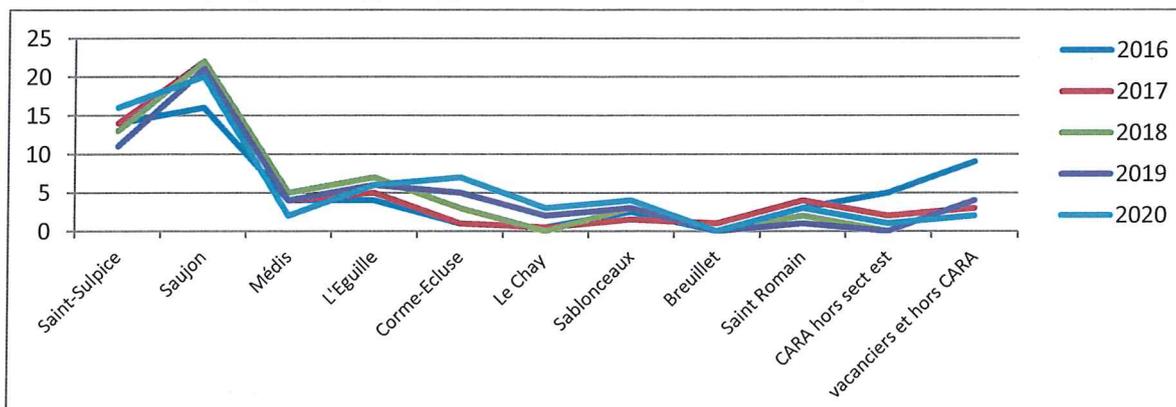
- Une augmentation régulière des effectifs depuis 5 ans : le partenariat semble avoir donné une « dynamique » au niveau de l'accueil des jeunes.
 - La répartition filles/garçons est assez stable dans le temps : 1/3 de filles et 2/3 de garçons avec une fréquentation plus régulière des filles depuis 2020.

- La répartition selon l'âge qui fluctue au fil des ans mais avec une majorité de jeunes de 14 ans et plus: fidélisation des inscrits dans le temps et processus de renouvellement du public avec le départ des « anciens » et l'arrivée des plus « jeunes », en début d'été.

- La répartition par commune de résidence : la majorité des jeunes est issue des 2 communes qui organisent le partenariat. Néanmoins, les jeunes des autres communes conventionnées représentent près d'1/3 des inscrits depuis 2019.

Pas d'inscriptions de jeunes enregistrées pour 2 communes conventionnées: Mornac et Breuillet. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette absence de fréquentation : un accueil de jeunes existe à Breuillet / le collège de rattachement est différent pour ces 2 communes / la problématique de transport / le manque d'information sur l'existence de la structure.

Evolution des effectifs (fréquentation) par rapport aux communes de résidences des jeunes



Scolarisation des jeunes par rapport à la fréquentation du local

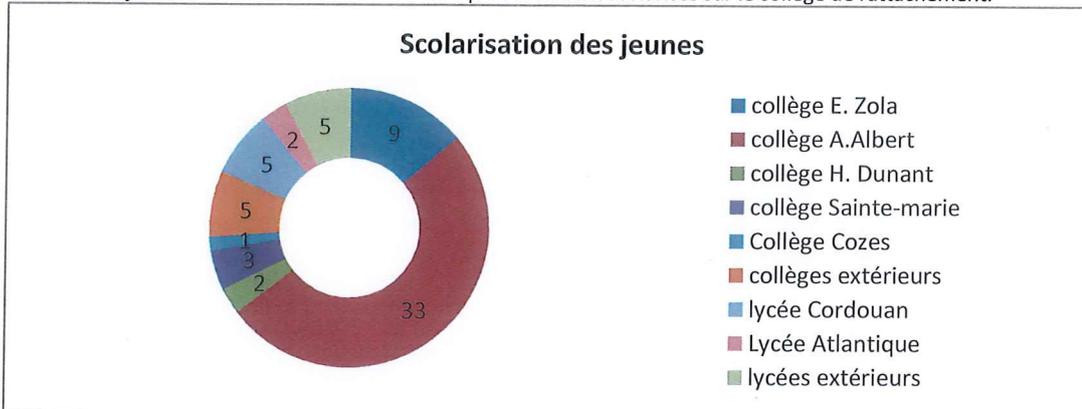
Sur les inscrits 2020/2021: 17% des jeunes sont scolarisés au lycée et 83% au collège.

Les collèges de rattachement diffèrent en fonction de la commune de résidence :

- les jeunes de Saint-Sulpice sont rattachés au collège Émile Zola à Royan.
- Les jeunes de Saujon, L'Éguille, Sablonceaux, Médis et Le Chay sont rattachés au collège André Albert à Saujon.
- Les jeunes de Corme-Écluse dépendent du collège des Vieilles Vignes de Cozes.



Constat : les jeunes inscrits à la structure ne sont pas forcément scolarisés sur le collège de rattachement.



2. Consultation des familles sur l'offre de service

L'enquête menée auprès des familles a été réalisée du 5 au 22 janvier 2020 dans le cadre de la réécriture du Projet Educatif Local de la commune de Saint-Sulpice de Royan.

Le questionnaire a été distribué par le biais des structures: école maternelle et élémentaire, EAJE, accueil de loisirs du Centre Socioculturel, local jeunes et relais accueil petite enfance du secteur Est de la CARA.

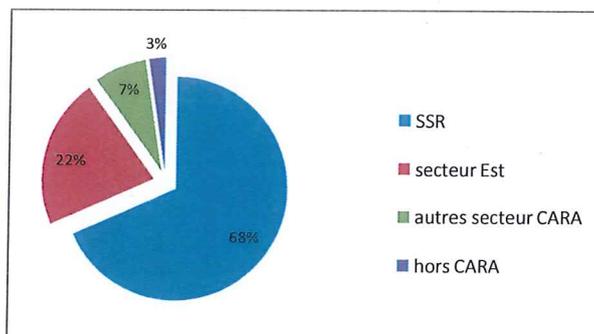
L'objectif était de recueillir l'avis des familles sur l'offre de service proposée en faveur des enfants et des jeunes âgés entre 0-18 ans sur le territoire.

120 familles ont répondu à l'enquête

Informations générales

- Commune de résidence des familles :

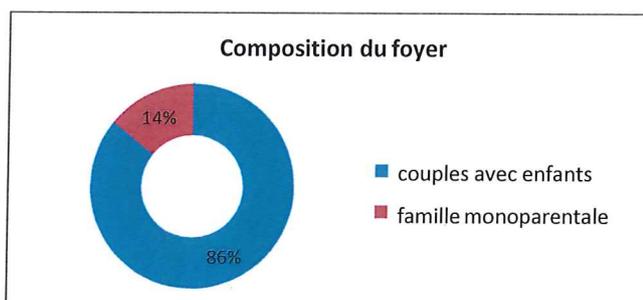
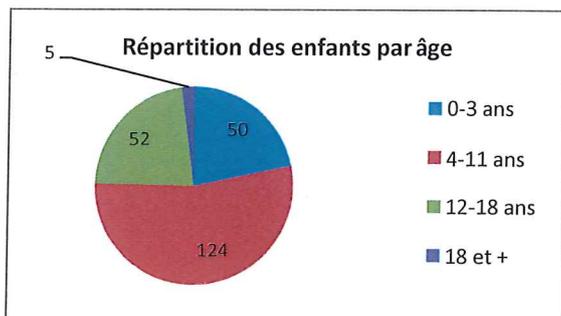
Plus de 2/3 des familles interrogées résident sur la commune et 22% vivent sur le secteur Est



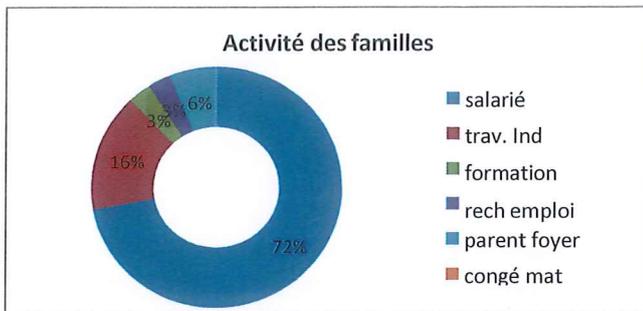
- Nombres d'enfants au total concernés par l'enquête: 222

- Âges des enfants

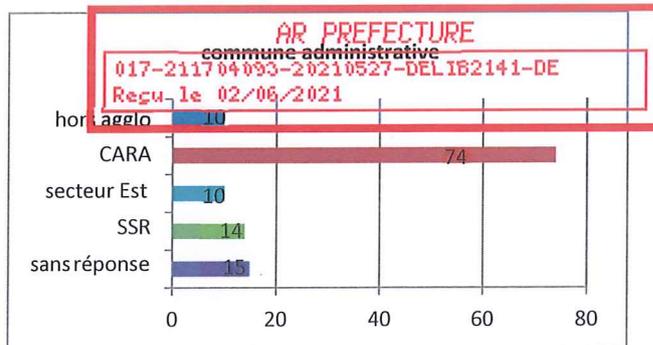
Composition du foyer



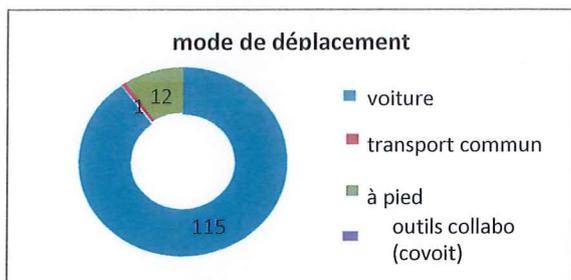
• **Activités des familles**



Commune de résidence

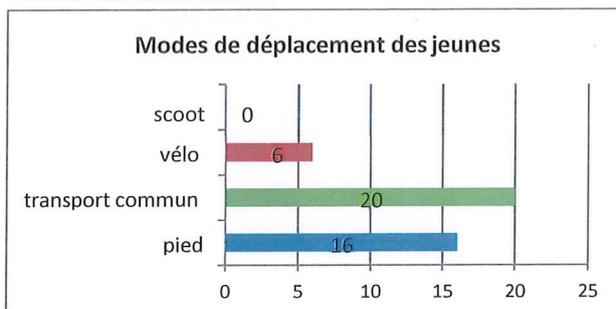


• **Mode de déplacement principal des parents**



Rem : 4 familles sur les 12 n'utilisent que le déplacement à pied

Déplacements des enfants



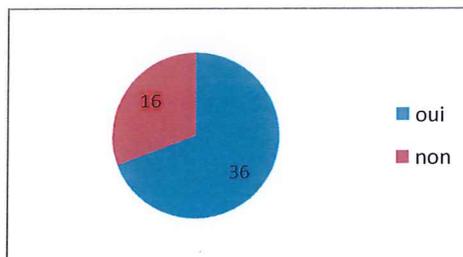
22 jeunes parmi les « 12 et + » se déplacent en autonomie

Si vous avez eu ou avez des enfants de 12 à 18 ans : 52 réponses enregistrées

(44 familles sont concernées par la tranche d'âge)

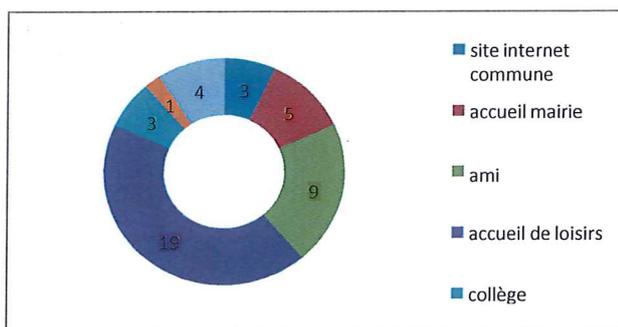
• **Connaissance du « local jeunes » sur la commune**

- 70% des familles ayant répondu ont connaissance de la structure



• **Par quels moyens d'informations ?**

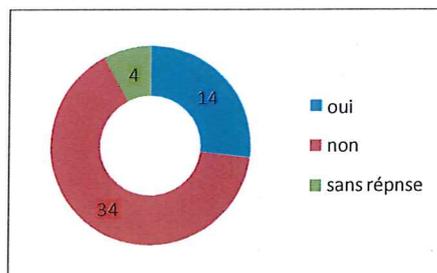
- sur les 36 familles qui ont connaissance du « local jeunes », plus de 50% d'entre elles ont eu l'information par un accueil de loisirs (CSGB ou pôle enfance). 25% ont connaissance du « local » par le biais d'un ami déjà inscrit.



• **Fréquentation de la structure**

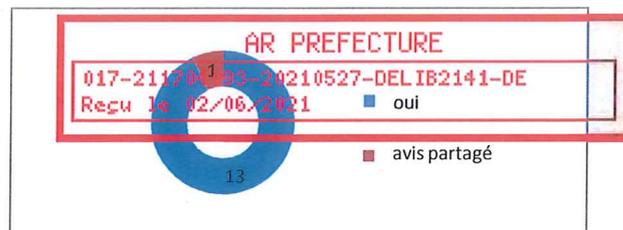
Parmi les 34 familles ayant répondu « non », quelques commentaires au sujet de leur non fréquentation :

- 3 d'entre elles ont exprimées une « non nécessité »
- 2 d'entre elles, des problèmes de transport, de logistique
- 1 famille a fait remonter un manque d'information
- 1 famille où l'enfant n'avait pas envie
- 1 famille où l'enfant n'était pas en âge de venir.



- **L'offre proposée a-t-elle répondu aux attentes ?**

- satisfaction à 93% de l'offre proposée.
- 1 famille est partagée : elle est satisfaite sur le panel d'activités proposé mais pas sur les horaires d'accueil.



Synthèse de l'enquête adressée aux familles	
LES ATOUTS	LES POINTS DE VIGILANCE/ QUESTIONNEMENTS
<p>2 points forts sont à prendre en compte pour l'analyse des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation significative des familles pour répondre aux questionnaires - Le panel des familles ayant répondu est caractéristique des familles avec enfants (typologie et tranches d'âges) 	<ul style="list-style-type: none"> - quelques familles ont fait part de leurs remarques concernant le sujet de la mobilité et e la sécurisation des accès (accès au bus, aménagement de cheminement doux pour se déplacer vers le centre bourg) - autonomie des jeunes (+ de 12 ans) limitée dans leur déplacement
<p>Dans le secteur de la <u>jeunesse</u>, l'offre proposée par le « local jeunes » satisfait en totalité les attentes du public : la circulation de l'information se fait par les structures existantes</p>	<p>plusieurs raisons identifiées par les familles sur la non fréquentation des jeunes notamment : pas de nécessité ou pas d'envie, problème de logistique, transport /aux horaires, manque d'information.</p>

3. Définition des enjeux et des objectifs éducatifs définis pour la jeunesse

Le **projet Éducatif** traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Le **projet Éducatif du « local jeunes »** est défini en lien avec les enjeux et les objectifs du Projet de Territoire, le PEL. Ce dernier dispositif est également amené à évoluer en cours d'année pour devenir une Convention Territoriale Globale (CTG)

Dans la continuité des actions menées depuis 2016, la CTG, fixe comme enjeu principal, pour 2021-2023, d'entretenir et de développer la dynamique partenariale engagée avec les acteurs et structures du territoire.

Il décline les grands principes éducatifs suivants :

- Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes
- Accompagner les familles dans leur rôle éducatif
- Créer du lien entre les générations, favoriser les échanges et le « vivre-ensemble »
- Permettre l'égalité d'accès aux droits et aux services proposés

Les objectifs éducatifs recherchés spécifiquement pour la jeunesse au regard du partenariat défini en faveur des 11-17 ans sont :

1. Favoriser l'épanouissement personnel des jeunes
2. Développer le processus de socialisation
3. Responsabiliser les acteurs
4. Encourager leur engagement personnel
5. Renforcer les liens avec la famille

La finalité du « local jeunes » doit permettre de pérenniser la continuité de l'offre de service proposé sur le territoire tel qu'il est défini par le partenariat (*intercommunal*) en déclinant une offre adaptée à cette tranche d'âge et en répondant également aux besoins des familles.

La démarche ainsi construite repose sur la dynamique partenariale engagée par les élus des 2 communes organisatrices pour mettre en œuvre l'action notamment en matière de moyens investis en faveur de la jeunesse. En cohérence avec les accueils de loisirs organisés sur les 2 communes, l'action doit être durable dans le temps pour maintenir l'offre de service proposée.

4. Modalités d'évaluation et suivi du projet

- **Le groupe de suivi:** Composé des élus des 2 communes organisatrices et de la responsable du pôle enfance du CCAS de Saujon, les membres du groupe se regroupent régulièrement pour acter et valider ensemble les projets, les plannings et les bilan des actions mis en œuvre par l'équipe d'animation. Ils sont en charge du suivi et de l'organisation du dispositif.
- **La commission enfance et jeunesse:**
Elle réunit les élus de la commune de Saint-Sulpice au moins une fois par an. Elle a pour vocation, sur la base des bilans de l'action, de s'assurer du bon fonctionnement de la structure dans le temps et d'ajuster, le cas échéant, les besoins nécessaires qui pourraient émaner pour améliorer le dispositif

